

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Contribution à une étude de l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et Audiovisuel (AVICCA)

Le 1^{er} décembre deux mille quatorze, à Arras, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais numérique », s'est réuni à l'Hôtel du Département du Pas de Calais sur convocation en date du vingt-quatre novembre deux mille quatorze de Monsieur Patrick KANNER, Président du syndicat mixte.

Présents : 14 (Mmes Filleul et Lesne et MM. Delbé, Figueux, Gaquere, Hecquet, Juda, Kanner, Nicolet, Péricaud, Prudhomme, Rapeneau, Robin et Wallon)

Excusés : 6 (Mmes Bodèle, Bourdon et Cau et MM. Delannoy, Léna et Lubret)

Absents : 0

Pouvoirs : 6 (Mme Bodèle à Mme Filleul, M. Lubret à M. Wallon, Mme Bourdon à M. Gaquere, Mme Cau à M. Kanner, M. Delannoy à M. Nicolet, M. Léna à M. Prudhomme)

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention établi entre l'AVICCA et le syndicat mixte ouvert « Nord-Pas de Calais numérique »

Considérant l'action de référence de l'association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) en matière de numérique et de FttH ainsi que le nombre croissant de collectivités locales ou territoires y adhérant,

Considérant la mise en place en 2010 par la Région Aquitaine d'un modèle conceptuel pour la description des données télécoms, standardisé en 2011 et intitulé Gr@ce (géoréférencement et recensement automatisé des communications électroniques),

Considérant la multiplicité des acteurs et des projets numériques sur le territoire national et par conséquent, la nécessaire mise en réseau des systèmes d'informations,

Considérant la reconnaissance et l'utilisation du modèle Gr@ce dans certains projets de RIP et la nécessité de développer ce système,

Considérant l'intérêt du Syndicat Mixte Nord-Pas de Calais numérique à participer à l'étude d'assistance à l'évolution du modèle Gr@ce sous forme d'un travail collectif et collaboratif avec les collectivités membres sur l'extension du modèle, qui serait repris comme une norme nationale par la mission Très Haut-Débit,

Considérant que cette étude peut être assimilée à une commande passée à une centrale d'achats (article 9 du code des marchés publics) si l'association respecte les dispositions de mise en concurrence du code des marchés publics ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

De participer au financement de cette étude au moyen d'une cotisation exceptionnelle d'un montant de 21 000 € TTC maximum pour l'année 2015.

D'imputer les dépenses sur le Chapitre 011.

AUTORISE

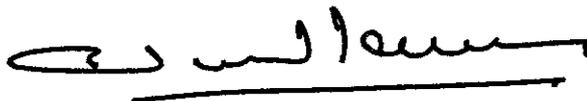
Monsieur le Président :

- à signer avec l'AVICCA la convention relative à la participation à l'étude Gr@ce et tout document y afférent
- à verser à l'AVICCA le montant défini pour la cotisation 2015

Adopté par :

- voix pour : 20
- voix contre :
- abstention :
- Nombre d'élus participants aux votes : 20

Pour extrait conforme :
Le Président du syndicat, Monsieur Patrick KANNER



Transmis au contrôle de légalité le

